RAPPORT DE CONFÉRENCE

Jeter les bases d'une Europe plus juste

Garantir à tous un revenu minimum adéquat

Conférence EAPN & BAPN

24 septembre 2010, Bruxelles

Principales conclusions

Le caractère inadéquat des régimes actuels de revenu minimum est préoccupant. Ces systèmes, d'autant plus nécessaires en temps de crise, sont menacés par le démantèlement de l'État providence et les mesures d'austérité concernant les prestations sociales et les services. Ces menaces contredisent des engagements pris par les Etats membres, notamment la Recommandation du Conseil de 92.

Un consensus est en train d'émerger sur l'importance d'un revenu minimum adéquat, comme fondement d'une société favorable à la cohésion sociale et à une croissance socialement durable. Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, l'Union européenne s'est fixé comme objectif chiffré de réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes en situation de pauvreté. Cet objectif ne pourra être réalisé sans renforcement des mécanismes de revenu minimum et de protection sociale.

EAPN lance un appel en faveur d'une directive-cadre pour un revenu minimum adéquat. Celle-ci n'est pas seulement nécessaire, elle est possible et faisable. La mise en œuvre d'un revenu minimum adéquat pour vivre dans la dignité doit être au cœur des Plans d'action nationaux et des Programmes de réforme nationaux.

La Présidence belge démontre un engagement prioritaire en faveur du revenu minimum et la **Présidence hongroise s'est elle-même engagée** à avancer dans la mise en œuvre de la Recommandation de 1992, qui passera par la mise en place de principes communs en matière d'adéquation.

La **Commission, pour sa part, s'est engagée** à utiliser toutes les opportunités offertes par la stratégie Europe 2020, parmi lesquelles la poursuite de l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté aux niveaux nationaux et européen, pour faire avancer la mise en œuvre de la stratégie sur l'inclusion active, notamment en faveur d'un accès pour tous à un revenu minimum adéquat.

EUROPEAN ANTI-POVERTY NETWORK
RÉSEAU EUROPÉEN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE
SQUARE DE MEEÛS, 18 – 1050 BRUSSELS
Tel: 0032 (2) 226 58 50 – Fax: 0032 (2) 226 58 69

TABLE DES MATIERES

RERMERCIEMENTS 4

INTRODUCTION..... 6

PARTIE 1. L'enjeu : il est urgent de progresser dans le dossier du revenu minimum 7

PARTIE 2. Ce qu'ils ont dit. Les principales déclarations des experts et des décideurs 12

PARTIE 3. Comment progresser ? 17

PARTIE 4. Conclusions de la conférence..... 26

RERMERCIEMENTS

EAPN ET BAPN souhaitent remercier la Présidence belge pour son soutien important dans l'organisation de la conférence.

Cette conférence est soutenue par

le **Programme Communautaire Européen pour l'Emploi et la Solidarité Sociale - PROGRESS (2007-2013)**

et

le **Secrétaire d'État belge à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté** dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne

Depuis 1990, le Réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN) est un réseau indépendant d'ONG et de groupes impliqués dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les Etats membres de l'Union européenne.

Le Réseau belge de lutte contre la pauvreté (BAPN) met tout en œuvre pour lutter contre la pauvreté au niveau national et de façon structurelle et ce, en partant des associations où les personnes en situation de pauvreté prennent la parole et avec des partenaires de la société civile.

INTRODUCTION

La conférence, organisée conjointement par le réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN) et le réseau belge de lutte contre la pauvreté (BAPN) le 24 septembre à Bruxelles, a rassemblé quelque 200 personnes issues de l'UE. Parmi les participants figuraient des représentants de haut niveau des institutions européennes, des syndicats, du monde universitaire, ainsi que des experts, des militants de la lutte contre la pauvreté actifs aux échelons national et européen, ainsi que des personnes en situation de pauvreté.

Il s'agissait d'une conférence de lobbying de type participative ; l'objectif était d'établir un dialogue direct entre les personnes concernées et les décideurs à propos de demandes précises et à un moment particulièrement opportun dans le processus décisionnel européen (avec la fixation d'un objectif chiffré de réduction de la pauvreté d'au moins 20 millions de personnes à l'horizon 2020, contenu dans la stratégie « Europe 2020 »). Chaque délégation d'EAPN se composait d'une personne en situation de pauvreté et d'un représentant du réseau national correspondant (1+1). Plusieurs éléments ont rendu la participation des personnes en situation de pauvreté possible :

- l'organisation d'une réunion de préparation interne, la veille de la conférence ;
- l'envoi de documents de référence aux participants des ateliers et de la conférence ;
- les nombreuses interventions formelles des personnes en situation de pauvreté lors de sessions plénières et de chaque atelier ;
- une traduction en 'chuchotage' permettant à chacun de participer dans sa propre langue.

Au terme de la journée, les membres d'EAPN se sont dits enthousiasmés par la richesse du contenu de la conférence et confortés par le sentiment qu'ils n'étaient pas seuls à se battre. D'après l'évaluation de l'événement, plusieurs participants ont changé d'avis sur le dossier du revenu minimum, la majorité de ceux et de celles qui ont rempli le formulaire d'évaluation se prononçant pour l'élaboration d'une directive-cadre, un objectif qui a trouvé de nouveaux arguments en sa faveur.

Ce rapport présente un bref compte-rendu des principales conclusions et contributions de la conférence. L'ensemble des documents de la conférence (document de référence, programme, interventions et présentations power point) est accessible sur le site web d'EAPN : www.eapn.eu.

PARTIE 1. L'enjeu : il est urgent de progresser dans le dossier du revenu minimum

L'intérêt d'un revenu minimum

Ludo Horemans, Président d'EAPN, nous rappelle que l'absence de progrès dans le dossier des ssutèmes de revenu minimum constitue une violation des droits humains. « *L'UE devrait avoir honte que des millions de ses citoyens soient obligés de choisir parmi les besoins fondamentaux, choisir entre manger et envoyer leurs enfants à l'école, choisir entre chauffer leur maison ou suivre un traitement médical !* »

Pour lancer les débats, Ludo replace le dossier dans son contexte avant de présenter les demandes d'EAPN. Les régimes de revenu minimum constituent un **instrument d'assistance social de dernier recours**, ce qui fait d'eux une bouée de survie pour les personnes en situation de grande pauvreté. Il s'agit d'un droit humain fondamental, soutenu par la Charte des Droits fondamentaux ; c'est un pilier central du modèle social européen et un élément indispensable dans la lutte contre la pauvreté.

En **juin 1992, Le Conseil européen a adopté une Recommandation** relative aux critères communs en matière de ressources et prestations suffisantes dans les systèmes de protection sociale. Dans un premier temps, la Recommandation a donné lieu à quelques révisions législatives et à des évolutions positives dans les régimes de revenu minimum de certains Etats membres. Cependant, l'élan s'est émoussé avec le temps. L'impact social de la crise a, à nouveau, prouvé l'importance de régimes de revenu minimum et de protection sociale, dans leur fonction de « stabilisateurs automatiques », pour promouvoir la cohésion sociale, tout en prévenant et en réduisant la pauvreté. **En 2008, la Commission adoptait une nouvelle Recommandation, concernant l'Inclusion active des personnes exclues du marché du travail,** qui reconnaissait "le droit fondamental de la personne à des ressources et prestations suffisantes pour vivre conformément à la dignité humaine". En 2010, l'UE s'est fixé l'objectif de réduire les taux de pauvreté d'au moins 20 millions de personnes à l'horizon 2020 dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 ». Il s'agit d'une avancée de taille, à un moment où les conséquences sociales de la crise rejettent de plus en plus de personnes dans le chômage et la pauvreté. La réalisation d'un objectif chiffré aussi ambitieux exige que des améliorations soient apportées aux systèmes existants de protection sociale. Une initiative phare de l'UE a été annoncée sous la forme d'une Plate-forme européenne de lutte contre la pauvreté. EAPN a souligné, dans sa proposition sur la Plate-forme phare contre la pauvreté, qu'il est essentiel d'améliorer l'accès à un revenu minimum pour tous et d'avancer dans la mise en place de normes sociales si nous souhaitons réaliser l'objectif de réduction de la pauvreté et consolider la méthode ouverte de coordination sociale (MOC), couplée à des plates-formes nationales et européenne de lutte contre la pauvreté dynamiques.

Il est un fait que les membres d'EAPN s'inquiètent de l'évidente **inadéquation des régimes actuels de revenu minimum** : 3 Etats membres (la Hongrie, la Grèce et l'Italie), ainsi que la Norvège, ne proposent aucun régime national de revenu minimum, tandis que, dans les autres pays, la plupart des systèmes en place maintiennent les populations concernées sous le seuil de pauvreté et ne parviennent pas à leur donner un revenu adéquat**.** En raison des déficits publics et des limites imposées par le Pacte de croissance et de stabilité, les Etats membres se sentent obligés d'opérer des coupes sombres dans les niveaux des revenus minimums et de resserrer les conditions d'éligibilité, ce qui a un effet désastreux sur des personnes qui vivent depuis peu ou depuis longtemps en situation de pauvreté.

Le rapport[1] que la Commission européenne a commissioné au Réseau européen d'experts indépendants en 2009, montre clairement que les régimes de revenu minimum en place manquent souvent leur cible, au niveau de leur adéquation, de leur couverture et des taux de non-recours, ainsi que par rapport aux politiques du marché du travail et de l'accès aux services. Les conclusions du rapport rappellent combien il est nécessaire de rendre les régimes de revenu minimum plus efficaces, un objectif dans lequel l'UE a un rôle à jouer, sans que cela ne la mette en conflit avec le principe de "subsidiarité". Les experts formulent également une série de recommandations (voir la présentation dans sa version complète), dont certaines portent sur la question de l'adéquation du revenu minimum :

- *« Il est essentiel, mais difficile, de définir un revenu minimum « adéquat », permettant de vivre dans la dignité (conformément aux exigences des recommandations de 1992 et de 2008). »*
- *« La Commission et les Etats membres devraient s'accorder sur des lignes directrices / critères communs, afin d'aider les pays à garantir l'adéquation de leurs régimes de revenu minimum (l'objectif serait de créer non pas un seul revenu minimum pour l'ensemble des 27 régimes, mais un cadre commun). »*
- *« Les lignes directrices et les critères convenus en commun pourraient être intégrés dans une Directive-cadre européenne sur le caractère adéquat des régimes de revenu minimum, de manière à renforcer l'importance des mécanismes de revenu minimum dans l'agenda de l'inclusion active. »*
- *« Les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait devraient entamer un débat au niveau (infra-) national afin de dégager un consensus sur ce qui constitue un niveau « adéquat » de revenu minimum. Ce débat pourrait se baser sur les lignes directrices / critères communs. Les méthodes liées aux 'Budgets de référence' peuvent fournir, à ce propos, une information utile. »*

[1] Minimum Income schemes across the EU, Eric Marlier and Hugh Frazer, 2009.

EAPN demande une Directive-cadre sur un revenu minimum adéquat pour tous

EAPN mène depuis un certain temps une campagne sur l'importance des régimes de revenu minimum. Nous sommes en effet convaincus qu'un mécanisme de revenu minimum de qualité constitue le fondement d'une société plus juste. (Vous pouvez consulter le site de campagne d'EAPN : www.adequateincome.eu).

En 2009/2010, EAPN a beaucoup travaillé sur la question de l'adéquation (Pourquoi les mécanismes actuels de revenu minimum ne sont-ils pas adéquats ? Quel serait le niveau d'un revenu minimum adéquat ? Comment calculer un revenu minimum de niveau adéquat ? Comment financer des régimes de revenu minimum adéquat ?). EAPN a publié un explicatif sur un revenu minimum adéquat, qui propose des informations et des témoignages sur le sujet et démontre l'intérêt des approches de type « budget de référence » lorsqu'il s'agit de déterminer le niveau adéquat.

A l'occasion de la conférence et sur base des recommandations d'experts mentionnées ci-dessus, EAPN a rendu public un appel en faveur d'une Directive-cadre sur le revenu minimum adéquat et a publié le document de travail demandé à Anne Van Lancker (ancienne Eurodéputée, experte indépendante) qui montre qu'une Directive-cadre est non seulement nécessaire, mais possible.

2010 donne à l'UE l'occasion d'avancer dans le dossier d'un revenu minimum adéquat pour tous

La nouvelle stratégie européenne pour l'après 2010, Europe 2020, a fixé un objectif chiffré visant à réduire d'au moins 20 millions d'unités le nombre de personnes en situation de pauvreté à l'horizon 2020, avec le soutien d'une Plate-forme de lutte contre la pauvreté et par le biais de la Ligne directrice 10 qui concerne la pauvreté et l'exclusion sociale. Il sera essentiel d'avancer dans la garantie d'un revenu minimum adéquat pour tous si nous voulons réaliser cet objectif chiffré de réduction de la pauvreté, via, notamment, une diminution des risques de pauvreté et de la privation matérielle – 2 des 3 indicateurs. C'est également ainsi que 2010, Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, laissera un héritage positif fort. Cela serait conforme à la clause sociale du Traité de Lisbonne, ainsi qu'à l'Avis du Parlement européen (en 2010, afin de soutenir ces demandes, le Parlement européen a élaboré un important rapport d'initiative intitulé « le revenu minimum comme outil pour combattre la pauvreté »). Les représentants d'EAPN ont affirmé avec insistance que l'UE devait avancer dans le dossier social à un moment où les populations sont confrontées à d'énormes difficultés - aggravées par les menaces de démantèlement des systèmes d'aide sociale dans de nombreux Etats membres – **et alors qu'elles perdent confiance dans l'UE**. Les populations se disent en colère contre les décisions prises par l'UE et par les Etats membres dans le cadre des mesures de sortie de crise, contre le fait qu'après avoir sauvé les banques, les gouvernements imposent des plans d'austérité au détriment des prestations sociales et de l'offre de services d'intérêt général.

La Présidence belge a montré son engagement en faveur du revenu minimum, dont elle a fait une de ses priorités. Elle a pris la direction du dossier, mais, dans sa tentative de convaincre les autres Etats membres de la nécessité de constituer un cadre commun européen en la matière, elle est confrontée à de fortes réticences.

Malgré un contexte politique négatif, la Présidence belge a obtenu de la part du Comité de Protection sociale et de la Commission l'accord d'organiser un séminaire de révision par les pairs sur les méthodologies de budgets de référence – qui aura lieu le 27 novembre 2010. La Table ronde sur l'inclusion sociale d'octobre, suivie par la réunion des Ministres en charge de la lutte contre la pauvreté, a fait du revenu minimum une priorité clé dans la mise en œuvre de l'Inclusion active. Nous espérons fortement qu'un engagement positif soit adopté par le Conseil Emploi et Affaires sociales.

Des incertitudes planent sur les processus européens de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le séminaire a eu lieu alors que les processus européens de lutte contre la pauvreté et l'exclusion connaissaient une refonte en profondeur. EAPN est d'avis que, si l'accord relatif à un objectif chiffré de réduction de la pauvreté constitue une avancée de taille, des doutes subsistent quant à la manière dont celui-ci sera réalisé et évalué aux niveaux national et européen. D'après EAPN, diminuer le nombre de personnes en situation de pauvreté d'au moins 20 millions de personnes doit s'accompagner d'une amélioration de la situation de l'ensemble des 84 millions de personnes qui, aujourd'hui, font l'expérience de la pauvreté.

On s'inquiète également que, même si elle contient un objectif social, la stratégie Europe 2020 reste fortement axée sur un objectif prioritaire de croissance au lieu d'être un instrument pour plus de cohésion sociale. La crainte subsiste que la dimension sociale soit mise à l'écart lors du suivi des Programmes de réforme nationaux. On n'a pas encore précisé les contours de l'initiative phare de la Plate-forme de lutte contre la pauvreté. Le rôle de la MOC sociale reste flou et il n'est pas certain que sera conservé un plan d'action national pour l'inclusion sociale intégré et multidimensionnel, couplé à des rapports stratégiques nationaux reposant sur la participation active des parties prenantes.

EAPN a formulé une série de propositions sur la 'Plate-forme européenne de lutte contre la pauvreté' qui privilégient les avancées à accomplir concernant les normes sociales. Nos propositions clés sont les suivantes :

1) Renforcer la MOC sociale, sur base d'une plus grande implication des parties prenantes dans les plans d'action nationaux et dans les piliers thématiques, et sur base d'objectifs communs ;

2) Mettre en place des mécanismes pour évaluer l'efficacité des instruments actuels et avancer dans la formulation de cadres européens de garantie des normes sociales ;
3) Mobiliser les instruments financiers européens en soutien au développement d'une infrastructure de services sociaux et durables, des projets de démonstration, d'une participation accrue et d'une meilleure gouvernance favorable au dialogue civil ;
4) Veiller à l'intégration transversale des objectifs d'inclusion sociale dans l'ensemble de la stratégie Europe 2020, en lien avec des évaluations d'impact social.

Tout au long de la conférence, EAPN a affirmé avec insistance qu'un processus social participatif fort doit sous-tendre la gouvernance et la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020. *« Le Plan d'action national, impliquant les parties prenantes, au nombre desquelles figurent les personnes en situation de pauvreté et les ONG sociales, est au cœur de la MOC sociale. Nous demandons à la Commission et aux Etats membres de défendre et de renforcer la Méthode ouverte de Coordination, sur base des Plans d'action nationaux, afin d'alimenter le processus de Programme de réforme national », a* répété Fintan Farrell, Directeur d'EAPN. *« Les deux processus sont nécessaires si nous voulons une stratégie sociale efficace. Le processus social européen doit privilégier l'objectif d'instauration de normes sociales européennes. »*

PARTIE 2. Ce qu'ils ont dit. Les principales déclarations des experts et des décideurs

Au cours de deux sessions plénières particulièrement animées:

- des experts universitaires et des personnes en situation de pauvreté ont fait part de leur expertise ;
- d'éminents représentants des institutions européennes ont répondu aux demandes et aux préoccupations des personnes en situation de pauvreté et des militants de la lutte contre la pauvreté[2].

Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des principales contributions; elles sont disponibles en version complète sur le site d'EAPN.

Les personnes en situation de pauvreté partagent leur vécu

Béla Radics, de la communauté Rom en Hongrie, a participé à une formation, basée sur un modèle belge, qui lui a donné une qualification « d'expert en pauvreté et en exclusion sociale » ; il s'est exprimé en plénière sur la situation intolérable de sa communauté:

« Dans la société hongroise, les préjugés contre la population Rom et l'intolérance croissante contre les pauvres nous entraînent lentement vers une véritable explosion sociale. Une guerre civile nous guette. (…) Si vous parvenons à faire passer une loi qui garantirait un revenu minimum inconditionnel dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, des millions de vies d'enfants et d'adultes qui meurent de faim seraient sauvées, des conflits civils seraient évités et des génocides prévenus. » Vous pouvez lire la version complète de l'intervention ici en anglais.

Genevieve Baert, mère de 5 enfants, vivant en Belgique et bénéficiant d'indemnités de chômage, nous parle de son expérience quotidienne de la pauvreté et explique que l'absence d'un revenu décent exclut ses enfants des activités normales pour leurs âges.

« J'essaye d'éviter d'aller dans les magasins, afin que mes enfants ne soient pas tentés. C'est pour la même raison que je n'ai pas de télévision. Pour les anniversaires, nous achetons des vêtements, dont ils ont de toute façon besoin, car on ne peut se permettre rien d'autre. Un de mes enfants veut être pâtissier depuis qu'il a 4 ans. Cet enseignement est très cher, ainsi que les uniformes à acheter. Les excursions scolaires posent toujours problème. La classe de ma fille va à Paris et je suis en train de chercher l'argent pour payer le voyage. »

[2] Voir le programme en annexe.

Les préoccupations d'autres experts

Philippe Delhez, de la Banque nationale de Belgique, montre qu'on ne peut aborder la problématique de la pauvreté d'un seul point de vue ; au contraire, il convient d'utiliser toute la gamme des indicateurs de l'UE, y compris la perception que les personnes ont de leur propre situation financière familiale – qui peut ne pas dépendre de leur seul revenu disponible, mais également d'autres aides éventuelles -, le niveau d'enseignement, l'âge et le genre... Il ajoute que les femmes sont clairement davantage soumises aux risques de pauvreté et de précarité que les hommes. Il souligne que les dernières statistiques disponibles au niveau de l'UE datent de 2008, soit avant la crise : la situation actuelle risque d'être bien plus préoccupante que ce que ne l'indiquent les données officielles.

Eric Marlier, responsable du Réseau européen des Experts indépendants sur l'Inclusion sociale, s'inspire d'une étude sur les régimes de revenu minimum dans l'UE (publiée en 2009[3]) pour pointer les faiblesses inquiétantes des systèmes en place :

« La plupart des régimes de revenu minimum échouent, et parfois nettement, dans l'objectif de répondre aux exigences des recommandations de 1992 et de 2008", d'après M. Marlier. *"Dans une majorité des Etats membres, les mécanismes de revenu minimum seuls ne parviennent pas à sortir les personnes de la pauvreté",* a-t-il insisté, ajoutant que les efforts déployés il y a peu pour moderniser les mécanismes de revenu minimum et d'assistance sociale ont privilégié les incitants financiers à travailler, mais que l'absence de mécanismes clairs de relèvement des revenus minimums a eu pour effet de réduire, avec le temps, leur caractère adéquat. Il souligne que « *dans l'ensemble des Etats membres, à des degrés divers, les taux de non-recours réduisent l'efficacité des régimes de revenu minimum. La complexité des règles, le caractère discrétionnaire des évaluations, l'absence d'informations, les erreurs administratives et la crainte d'être stigmatisé figurent parmi les raisons de ce non-recours ».*

Il conclut en disant que, « *si les mécanismes de revenu minimum sont clairement une compétence des Etats membres, l'UE a un rôle crucial à jouer dans le dossier et la subsidiarité n'est pas une excuse valable !* »

Ce qu'en disent les décideurs

Plusieurs personnalités importantes ont pris la parole : **László Andor**, Commissaire européen en charge de l'Emploi et des Affaires sociales, **Philippe Courard**, Secrétaire d'Etat belge à l'intégration sociale et à la lutte contre la pauvreté, **Magda de Meyer,** en charge du service belge de lutte contre la pauvreté, **Jozef Niemiec**, Secrétaire Confédéral de la Confédération européenne des syndicats, **Antonia Carparelli,** chef de l'Unité Inclusion sociale, Commission européenne, **Imre Nyitrai**, Adjoint au Secrétaire d'Etat du gouvernement hongrois. Vous trouverez leurs présentations powerpoint sur le site web d'EAPN. (Mme Pervenches Berès, Présidente de la Commission emploi du Parlement européen, n'a pas pu participer aux débats en raison d'une grève des chemins de fer français.)

Les décideurs partagent les mêmes préoccupations à propos de la situation actuelle

« On sous-estime l'indicateur de 60% (seuil de pauvreté). Dans de nombreux ménages, principalement quand ils abritent des enfants plus âgés, ce seuil de pauvreté est bien en dessous des montants nécessaires. » **Magda de Meyer**

[3] Les rapports nationaux et l'analyse de synthèse européenne sont disponibles en ligne; voir également la présentation du rapport des experts dans la partie 1 ci-dessus)

"Les chiffres dont nous disposons sur la pauvreté ne prennent pas en compte l'impact de la crise – les véritables chiffres risquent d'être bien plus élevés. Certains estiment qu'on pourrait ajouter 10 millions de personnes au nombre de personnes menacées par la pauvreté. Pareille situation est inacceptable dans une Union européenne qui s'est construite autour de l'idéal d'unité et de solidarité entre les peuples d'Europe. » **László Andor**

« La question des travailleurs pauvres nous préoccupe beaucoup. Il s'agit d'une des causes de la crise actuelle. » **Jozef Niemiec**

Les décideurs partagent l'avis qu'il convient d'avancer dans le dossier du revenu minimum

« Les inégalités dans la distribution des richesses constituent l'une des causes de la crise actuelle. »

« Il faudrait instaurer une hiérarchie positive entre le revenu minimum et le salaire minimum. Le revenu minimum devrait être fixé à un niveau suffisamment élevé pour soutenir notre lutte en faveur de meilleurs salaires. Les salaires minimums, pour leur part, devraient être fixés à un niveau supérieur aux revenus minimums afin d'encourager les travailleurs. » **Jozef Niemiec**

« [Ne pas appliquer le revenu minimum adéquat partout dans l'UE] serait une erreur collective. La redistribution est un choix économique raisonnable, l'argent redistribué étant directement insufflé dans l'économie". "L'investissement dans un revenu minimum adéquat rapporterait beaucoup." "Je ferai de mon mieux pour faire passer un message de solidarité. » **Phillippe Courard**

« Le revenu minimum est la base sur laquelle on pourra rechercher un emploi. »

« Il y a un lien entre les taux nationaux de pauvreté et l'efficacité des régimes de revenu minimum. » **Antonia Carparelli**

Les décideurs soutiennent la demande d'EAPN en faveur d'une Directive-cadre sur un revenu minimum adéquat, malgré le contexte politique peu favorable

« De nombreux collègues au sein du Comité de Protection Sociale, confrontés à des coupes sombres dans leurs budgets, ne soutiennent que très peu [l'idée d'un cadre européen en matière de revenu minimum adéquat]. Cependant, je reste profondément convaincue que, notamment en temps de crise, nous devons investir dans le revenu minimum, pour éviter une crise de la consommation. Son rôle de stabilisateur automatique est avéré. Nous ne baisserons pas les bras. (...) Je crois que votre enthousiasme et votre dévouement nous projetteront vers l'avant. » **Magda de Meyer**

« La Présidence belge s'est engagée à faire son maximum; on discutera du caractère adéquat des régimes de revenu minimum lors du séminaire de révision par les pairs prévu sous la Présidence belge. » **Philipe Courard**

« Je partage avec vous le souhait que ces systèmes apportent le soutien le meilleur et le plus efficace possible – en lien avec l'augmentation du coût de la vie et sur base d'un accès équitable. C'est avec grand intérêt que j'ai lu la proposition d'EAPN en vue d'une Directive-cadre sur le revenu minimum.

Vous y présentez des arguments pertinents et je partage votre objectif général (…) Néanmoins, à la lumière des développements récents, il n'y a pas suffisamment de soutien de la part des institutions européennes pour engranger des résultats décisifs. Cependant, la route est encore longue et nous n'en sommes qu'à son début…nous rencontrons peut-être un premier obstacle, mais que cela ne nous empêche pas de forcer le chemin. »

« L'aspect le plus difficile est le côté pratique, le défi de la consolidation fiscale et l'incertitude qui continue à planer sur les marché financiers et qui maintient les pays sous pression. » **László Andor**

« Nous devons nous entraider. Le prochain congrès de la Confédération Européenne des Syndicats adoptera une position relative à votre proposition. Les conditions sont rassemblées pour que nous soutenions vos demandes. Vous pouvez compter sur la CES. » **Jozef Niemiec**

« Le gouvernement hongrois s'engagera à soutenir les propositions du réseau d'Experts indépendants visant à fixer des critères communs pour la définition de l'adéquation des systèmes de revenu minimum : le travail se poursuivra au sein du Comité de Protection sociale. » **Imre Nyitrai**

Les décideurs s'engagent à pleinement utiliser les outils européens de lutte contre la pauvreté, qui sont en cours d'évaluation

L'accord [en faveur d'un **objectif chiffré européen quantitatif dans la lutte contre la pauvreté**] est une avancée de taille qui devrait déboucher sur l'adoption au niveau national d'objectifs réalistes et ambitieux, en fonction des situations particulières.

Les Programmes de réforme nationaux de la nouvelle stratégie chercheront à s'attaquer aux problèmes de pauvreté, d'exclusion sociale, ainsi qu'aux inégalités qui ne cessent de croître en Europe, y compris celles liées aux travailleurs pauvres (…) ; l'existence d'objectifs chiffrés devrait susciter un plus grand engagement de la part des gouvernements nationaux et les placer davantage face à leurs responsabilités.

« a MOC devrait être renforcée et jouer un rôle central dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020. »

La Plate-forme européenne contre la pauvreté aidera également à l'application de la nouvelle clause sociale d'intégration transversale que contient le Traité.

*« l arrive souvent qu'il y ait polarisation du débat sur la pauvreté et le chômage – soit on met trop l'accent sur la nécessité d'encourager les gens à trouver un emploi, soit on privilégie exagérément le soutien adéquat à apporter aux sans-emploi et aux personnes en situation d'exclusion sociale. Le concept d'**inclusion active** réconcilie les deux aspects du débat afin de définir des solutions durables. »***László Andor**

« 020 est une stratégie intégrée ; elle contient un objectif chiffré quantifié qui devrait donner un nouvel élan au processus de revenu minimum et d'Inclusion active. »

« a ligne directrice 10 reflète tout le travail accompli dans le dossier de l'inclusion active; c'est notre langage qui y est utilisé ; en outre, elle ouvre la porte à la possibilité de recommandations nationales. (…) La Commission a l'intention d'utiliser pleinement ce nouvel instrument. » **Antonia Carparelli**

« es recommandations d'EAPN serviront de base aux travaux de constitution de la Plate-forme phare. » **Imre Nyitrai**

Le Commissaire s'oppose aux politiques d'austérité contre-productives

« es gouvernements doivent gérer avec grande prudence la sortie de crise. Certains pays commencent à réduire leur déficit plus rapidement que nécessaire, ce qui met en danger la fragile reprise et la pérennisation sociale. Chaque fois que j'en ai l'occasion, je m'oppose publiquement à tout ce qui mine la protection sociale. » **László Andor**

PARTIE 3. Comment progresser ?

6 défis de taille et comment les surmonter

Les participants s'accordent sur le constat qu'il est difficile d'avancer dans le dossier d'un revenu minimum adéquat pour tous, que le processus commence à peine et que de nombreux obstacles parsèment le chemin. Répartis en 6 ateliers thématiques, ils discutent de questions clés et formulent une série de messages et de recommandations à l'attention des décideurs. Tous les ateliers ont demandé que des mesures concrètes soient prises aux échelons nationaux et européen, tout en insistant sur l'importance de la participation des populations concernées : *« Nous pensons fermement que nous ne pouvons nous permettre d'ignorer le savoir des personnes en situation de pauvreté »* a rapporté l'un des groupes.

ATELIER 1. AVANCER VERS DES NORMES SOCIALES : UNE DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REVENU MINIMUM

« Je me sens à mille lieues de l'Union européenne,
dont je ne vois pas les bénéfices pour moi au niveau local »[4]

Malgré les nombreux engagements en faveur d'un revenu minimum adéquat, peu de résultats ont été engrangés à ce jour. L'UE pourrait-elle compléter sa législation 'douce' (c'est-à-dire incitative mais non contraignante, comme la « méthode ouverte de coordination » et les activités d'« échange mutuel » …) par une législation contraignante (Directives ou règlements) ?

La discussion est lancée par :

- la présentation par Anne Van Lancker (ancienne Eurodéputée, expert indépendante) d'un document de travail demandé par EAPN sur une Directive-cadre en matière de revenu minimum.
- une contribution de Magda de Meyer, en charge du Service belge de lutte contre la pauvreté ;
- un témoignage de Loredana Guadagno, de Potenza (Italie), à propos des difficultés d'une mère isolée ne pouvant pas compter sur un revenu minimum.

[4] Citation d'un participant en situation de pauvreté

Principales conclusions des discussions :

- Les participants ont échangé une information détaillée sur leur situation nationale respective en matière de régimes de revenu minimum, en donnant notamment des exemples frappants d'inadéquation des systèmes.
- La possibilité d'une directive-cadre a fait l'objet d'un long débat et a été reçue de manière positive. Le document montre en fait qu'un instrument européen de ce type est non seulement nécessaire, mais qu'il est possible et faisable (il existe une base juridique).
- Même si les Etats membres ne souhaitent pas avancer au niveau européen dans le dossier d'un revenu minimum, la Présidence belge lui donne un élan positif, en faisant d'un revenu minimum adéquat une de ses principales priorités, élan auquel s'ajoute l'accord en vue d'un objectif chiffré au niveau de l'UE …
- Il est crucial de travailler de manière stratégique et de nouer des alliances (avec les syndicats, avec les eurodéputés ….) tout en faisant pression aux niveaux européen et nationaux afin de changer les mentalités.

Principal message et recommandations destinés aux décideurs :

- Nous souhaitons obtenir, à la fin de l'Année européenne 2010, un engagement de la part des Chefs d'Etats et de Gouvernements en faveur d'un revenu minimum adéquat pour tous.
- Au terme de 2010, les Etats membres devraient confier au Comité de Protection sociale et à la Commission européen la tâche d'élaborer une méthodologie commune en matière d'adéquation du revenu minimum (avec des critères communs, des lignes directrices, la participation des personnes en situation de pauvreté), comme point de départ pour élaborer le contenu d'une Directive-cadre sur le revenu minimum adéquat.
- Les Etats membres et la Commission devraient évaluer **les avancées réalisées vers un revenu minimum adéquat** dans le cadre de la MOC et de la Plate-forme contre la pauvreté, en impliquant l'ensemble des parties prenantes à tous les niveaux (européen, national, régional, local).

ATELIER 2: UTILISER DES NORMES BUDGETAIRES PARTICIPATIVES POUR CALCULER LE REVENU MINIMUM ADEQUAT

« La plupart des personnes à bas revenus sont de bons gestionnaires. Mais, la plupart du temps, ils n'ont simplement pas assez d'argent. »

La discussion est lancée par :

- Sur le projet belge de budget de référence par Berenice Storms (Coordinatrice) ainsi que par Frederic Vanhauwaert et Jozef Hayen, du BAPN;
- Sur le projet de norme budgétaire du partenariat St Vincent par Bernadette MacMahon, Directrice du St Vincent Partnership for Social Justice, & Rosemary Dooley, EAPN Irlande, participante au projet.

Principales conclusions des discussions :

- On souligne la valeur ajoutée de la méthode basée sur les budgets de référence. Elle peut se mettre en œuvre via une participation concrète et permet de mener un travail de sensibilisation et de lobbying. Elle prouve également, dans la plupart des cas, que les montants de revenu minimum alloués sont nettement inférieurs aux sommes nécessaires pour vivre dans la dignité. La méthode peut être utilisée dans un but de médiation en cas d'endettement ou d'évaluation d'impact sur la pauvreté, comme le prouve un récent accord du gouvernement flamand en Belgique.

- Toutefois, on souligne quelques pièges. L'outil a certaines limites, alors que les situations et les besoins, eux, sont illimités : une recherche plus approfondie en la matière s'impose. Il est également important que l'outil ne serve pas à imposer une attitude donnée aux personnes concernées ou une manière de dépenser le peu d'argent qu'elles ont. Ce devrait être une référence, et non pas une norme.

Principal message et recommandations destinés aux décideurs :

- Des budgets de référence participatifs ou consensuels constituent une **nouvelle méthode permettant une meilleure compréhension des causes de la pauvreté** et des besoins des personnes en situation de pauvreté, tout en aidant à **fixer une norme acceptée ou un niveau accepté pour vivre dans la dignité, qui peut, à son tour, servir de référence pour l'établissement d'un revenu minimum adéquat**. Les personnes en situation de pauvreté devraient être associées au processus, qui devrait également s'ouvrir à d'autres groupes. Il est crucial que les budgets fixent des niveaux acceptables pour une vie dans la dignité et applicables à l'ensemble de la population, et qu'ils ne se contentent pas de fixer un minimum pour « les pauvres ».

- Il convient d'**évaluer** les budgets de référence afin d'éviter leur utilisation comme outils punitifs. Des liens doivent être établis avec le revenu minimum, avec l'accès aux services et avec des politiques du marché du travail inclusives. Les personnes en situation de pauvreté doivent recevoir un soutien afin que leur participation ait **un impact maximal**.

- Des ressources sont nécessaires afin de détailler et de mettre en œuvre une **méthodologie commune** en matière de budgets de référence participatifs.

ATELIER 3. LE REVENU MINIMUM DANS LE CADRE DES APPROCHES INTEGREES D'INCLUSION ACTIVE

« Vous ne pouvez éliminer la pauvreté en éliminant les pauvres »[5]

La discussion est lancée par :

- Heidi-Rusten Lohrmann, qui présente le programme norvégien de qualification, un exemple de bonne pratique en matière d'inclusion active;
- Per K Larsen, EAPN Danemark, qui présente, comme exemple de bonne pratique, un projet danois de travail avec les sans-abri (Overførstergården);
- Dag Westerheim, et Johanna Engen, d'EAPN Norvège, deux bénéficiaires d'une aide sociale.

Principales conclusions des discussions :

- Un travail interdisciplinaire s'impose pour s'attaquer à des problèmes complexes ; il convient d'analyser les bons exemples et de les faire connaître via la MOC sociale et la future Plate-forme européenne.
- Un revenu minimum adéquat pour tous devrait être **la priorité. Une Directive** obligerait les Etats membres à se doter d'un régime de revenu minimum. Ces régimes devraient permettre de sortir les gens de la pauvreté, dans le cadre d'approches équilibrées d'inclusion active.
- **La participation des personnes en situation de pauvreté** devrait être au centre de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies d'inclusion active.
- L'i**nclusion active n'est pas l'activation**; son objectif est d'inclure les populations, et non pas de les obliger à accepter n'importe quel emploi. L'inclusion active est un processus qui exige du temps : *« Ne forcez pas les choses pour obtenir des résultats immédiats. »* Le marché du travail doit être attractif et inclusif.

- Il convient de reconnaître les besoins individuels et les situations de chacun ; un **suivi individualisé** doit se baser sur une approche adaptée sur mesure. Les personnes les plus éloignées de la société devraient recevoir la priorité.

Principal message et recommandations destinés aux décideurs :

- L'inclusion active n'est pas une dépense, mais un investissement !
- Si l'on veut que les gens puissent pleinement participer à la société et de manière durable, soit via le marché du travail, soit par le biais d'activités ayant un sens, une approche globale s'impose.

[5] Citation d'un participant en situation de pauvreté

- Au niveau national, des Plans d'action nationaux, dans le cadre de la MOC sociale, devraient déboucher sur la mise en place de services interdisciplinaires et de processus se concentrant sur les populations, sur la mise en œuvre d'une approche participative, adaptée sur mesure.
- Une Directive-cadre européenne sur le revenu minimum adéquat est la condition sine qua non d'une stratégie d'inclusion active réussie.

ATELIER 4. GARANTIR UN REVENU ADEQUAT GRACE A UNE APPROCHE BASEE SUR LE CYCLE DE VIE

« Les droits humains ne dépendent pas de l'âge »

La discussion est lancée par :

- Jean-Pierre Bultez, association Les Petits Frères des Pauvres, EAPN/AGE France;
- Jana Hainsworth, Directrice d'Eurochild;
- Maryse Martin, participant bénéficiaire du revenu minimum / EAPN France.

Principales conclusions des discussions :

- Le défi des personnes âgées est immense. Leur situation se détériore et ils doivent affronter l'augmentation du coût de la vie, des dépenses de santé, tandis que la fin de leur parcours professionnel entraîne une réduction de leurs ressources. Un revenu minimum adéquat pour les personnes âgées devrait constituer un élément intrinsèque des régimes de protection sociale. En raison des ruptures de carrières ou / et de responsabilités familiales, certaines personnes âgées doivent survivre avec un revenu qui est largement insuffisant : AGE demande un revenu minimum pour tous les âges, qui se situe au moins au seuil de pauvreté, ainsi que l'accès à l'emploi dans les cas où cela est possible.
- L'absence d'un revenu décent soumet les familles à une situation de stress et empêche l'inclusion sociale des enfants. La pauvreté des enfants met en danger l'avenir de notre société. Priorités d'Eurochild pour 2010 : des indemnités universelles, adaptées à l'âge et aux nombres d'enfants, un soutien complémentaire pour les enfants à besoins spécifiques, etc. Aucune conditionnalité ne devrait être permise.
- On discute principalement du revenu adéquat en lien avec le marché du travail : qu'est-ce que cela signifie pour les jeunes et pour les personnes âgées ? Les ressources devraient être liées aux besoins et à un panier de biens et de services correspondant aux besoins sur tout le cycle de vie.
- Ce qui est en jeu ici c'est le respect de la valeur de la solidarité dans notre société, ainsi que notre respect des engagements internationaux (notamment en matière de droits humains et d'indivisibilité des droits, concept que contient le Traité de l'UE - Article 3).
- La stratégie d'inclusion active ne s'attaque qu'à un seul aspect de l'inclusion sociale. La nouvelle Plate-forme contre la pauvreté devrait prévoir la poursuite des Plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale.

Principal message et recommandations destinés aux décideurs :

- Vivre dans la dignité est un droit fondamental à tous les âges. Si le revenu minimum est un outil pour permettre de vivre dans la dignité, ce n'est pas le seul (des services universels et de qualité, des services d'intérêt général) ; il devrait s'inscrire dans une stratégie claire et cohérente visant à éradiquer la pauvreté.
- Il convient d'évaluer le revenu minimum en fonction des besoins propres à chaque individu, indépendamment de leur âge, et tout au long du cycle de vie.
- Les politiques d'inclusion active, dans la version voulue par l'UE, ne permettent pas de garantir l'inclusion sociale des personnes de tout âge. Nous avons besoin d'une stratégie globale d'inclusion sociale.

ATELIER 5. REVENU MINIMUM ET SALAIRE MINIMUM : ETABLIR UNE HIERARCHIE POSITIVE

« Êtes-vous prêts faire face aux troubles sociaux qui accompagnent inévitablement le fait de soumettre les populations à des situations impossibles en multipliant les coupes sombres et en les privant de leurs droits ? »

La discussion est lancée par :

- Peter Kelly, Directeur de la Poverty Alliance / EAPN RU / Ecosse, qui présente une analyse de la situation actuelle et donne des exemples de la campagne sur les salaires de vie, menée en Ecosse, en faisant le lien avec le revenu minimum;
- Michel Debruyne, Conseiller, recherche ACW, Belgique, qui présente l'expérience belge de fixation d'un salaire minimum, ainsi que le lien avec le revenu minimum et des pistes possibles en temps de crise ;
- Mr Štefan Ferenc, participant de la communauté Rom / République tchèque, présente son expérience de vie (le lien entre bas salaire et revenu minimum).

Principales conclusions des discussions :

- La question des travailleurs pauvres est très préoccupante : *« j'ai eu la possibilité de travailler à temps partiel, mais le revenu touché ne couvrait pas mes dépenses ; j'ai dû cumuler plusieurs emplois – construction, nettoyage de vitres etc. Ma journée normale commence à 4 du matin et se termine à 19h, tout ça pour un salaire qui varie entre 296 et 518 euros par mois, »* affirme Štefan Ferenc.
- Pour une activation positive, il est essentiel de fixer les salaires à un niveau bien supérieur aux indemnités sociales et aux coûts des services. Les participants soulignent les coûts supplémentaires engendrés par le passage du chômage à l'emploi. Les dépenses liées au transport, à la garde des enfants, etc… pèsent lourdement sur les personnes, notamment sur

les parents isolés. Qui plus est, trouver un emploi s'accompagne souvent de la perte des indemnités en nature. *« Travailler coûte cher »,* souligne un des participants.

- Les participants sont fermes dans leur dénonciation des politiques d'activation stricte mises en œuvre dans certains pays, qui ne prennent pas en compte les réalités de la pauvreté, qui s'accompagnent de fortes diminutions des indemnités et qui ressemblent davantage à du harcèlement qu'à une approche adaptée sur mesure. *« En Wallonie* –d'après un participant- *en fonction de vos recherches, il y a un emploi disponible pour 25 demandeurs ou parfois pour 34 demandeurs. Ne parlons plus de politiques 'visant à rendre le travail avantageux', mais plutôt de politiques 'visant à rendre les travailleurs plus pauvres' ! ».*
- Les politiques qui opèrent des coupes sombres dans les indemnités pour inciter à rechercher un emploi partent du postulat erroné que les gens acceptent un emploi simplement pour l'argent et qu'ils perdent toute forme de motivation lorsqu'ils reçoivent des indemnités sociales. Dans la réalité, les gens veulent être utiles et participer à la société. Un revenu minimum adéquat leur donne la stabilité dont ils ont besoin et des conditions de vie décentes indispensables à la recherche d'un emploi.
- Dans le contexte préoccupant actuel, on souligne combien il est nécessaire de renforcer les alliances et la collaboration entre les mouvements sociaux, les organisations de lutte contre la pauvreté et les syndicats. Des manifestations sont prévues dans plusieurs pays au cours de l'automne, pour dénoncer les plans d'austérité et pour exiger des salaires décents et un revenu adéquat.

Principal message et recommandations destinés aux décideurs :

- L'emploi est également une question de participation sociale, de mise en capacités et d'estime de soi.
- Avoir un emploi ne doit pas coûter plus cher qu'émarger à la sécurité sociale. Il faut créer des emplois de qualité et garantir une juste compensation pour l'éventuelle perte d'indemnités en nature. L'offre de services d'accompagnement doit être développée.
- La société civile, les syndicats, les personnes en situation de pauvreté et tous les acteurs concernés doivent se regrouper en alliances fortes susceptibles de transformer en réalité notre demande d'un revenu minimum adéquat et d'un salaire minimum adéquat !

ATELIER 6. FINANCER UN REVENU MINIMUM ADEQUAT POUR TOUS

« Nous devons combattre les craintes de la classe moyenne et défendre un travail décent »

Le défi démographique est souvent présenté comme la raison pour laquelle nous ne pourrons maintenir les niveaux actuels comparativement élevés de protection sociale en Europe. L'atelier s'est penché sur les alternatives politiques afin de repenser la manière dont les

finances publiques sont prélevées et dépensées et ce qu'il convient de faire pour garantir une distribution plus durable et équitable des ressources.

La discussion est lancée par :

- Une présentation de M. Philippe Pochet, Directeur de l'ETUI qui a souligné qu'il ne s'agit pas uniquement de générer de nouvelles sources de revenus, mais également de revenir aux niveaux de financement générés par les mécanismes fiscaux en vigueur à la moitié des années 1990.
- M. Dirk Geldof, du Centre Public d'Assistance Sociale de la ville d'Anvers, a ensuite présenté le travail réalisé pour obtenir un revenu minimum adéquat pour tous en Belgique, avant d'expliquer comment le financer.

Principales conclusions des discussions :

- Pour l'instant nous suivons un modèle qui privilégie le vainqueur et nous assistons à l'apparition d'une société de méga-riches. Les riches se sont organisés pour que tout tourne en leur faveur. En conséquence, les niveaux de fiscalisation qui contribuent à la redistribution ont connu une nette diminution au cours des 10 dernières années.
- Nous devons opérer un véritable choix de système économique. Par exemple, il est important de disposer de banques publiques à côté des établissements bancaires privés.
- Nous ne pouvons perdre de vue que la distribution des salaires constitue le premier mécanisme redistributif. Ainsi, nous devons combattre le phénomène des travailleurs pauvres.
- On estime que le relèvement de l'ensemble des prestations sociales au-dessus du seuil de pauvreté en Belgique coûterait environ 1,2 milliards d'euros.
- D'autres sources de financement existent : un New Deal vert, une taxe sur les transactions financières, une réglementation plus stricte du secteur public de manière à capturer les richesses disponibles, une véritable lutte contre les paradis fiscaux. Cela exige une volonté politique et une véritable coopération entre les gouvernements.
- Nous devons combattre la tendance à accepter les inégalités qui est trop présente dans nos sociétés contemporaines.

Principal message et recommandations destinés aux décideurs :

- Un revenu minimum adéquat est avantageux pour la société et l'économie ; c'est un choix nécessaire pour ceux qui écoutent la réalité et un choix abordable pour ceux qui analysent la situation.
- Il convient de restaurer une base fiscale plus équitable (impôt personnel et impôt des sociétés), de mettre à plat les coûts réels d'un modèle de fiscalité non proportionnelle, du rétrécissement des régimes fiscaux progressifs et de la compétition fiscale. (Voir la réponse islandaise !)
- De nombreux gouvernements ont proposé d'opérer des coupes sombres dans les régimes de protection sociale en réponse à la crise. Au contraire, il convient d'envisager, en priorité, les alternatives disponibles : un « New Deal » vert, un impôt sur les richesses, une taxe sur les transactions financières, une taxe sur les paradis fiscaux, plus de concurrence dans le secteur bancaire (des banques publiques), s'attaquer aux niches fiscales, revoir la part des salaires dans le PIB, promouvoir la responsabilité sociale des entreprises…

PARTIE 4. CONCLUSIONS DE LA CONFÉRENCE

INTRODUCTION*:* UN SENTIMENT D'URGENCE

EAPN dresse un tableau dérangeant de la situation dans l'UE

La situation actuelle est choquante et inacceptable : nous vivons dans une des régions les plus riches du monde et, pourtant, nombreuses sont les personnes qui doivent encore choisir entre acheter de la nourriture, envoyer leurs enfants à l'école ou chauffer leur maison. L'effroyable réalité des personnes en situation de pauvreté est inacceptable : « des choix impossibles », « discrimination », « humiliation », « des conditions de logement inhumaines qui rendent nos enfants malades et causent leur décès », « on meurt de faim »… autant de témoignages de leur vie quotidienne. Leur réalité nous adresse une question qui interpelle toute la société. Dans le contexte de la crise, la situation des populations les plus vulnérables s'est détériorée. Certains groupes (Roms, minorités ethniques, migrants…) sont confrontés à une discrimination intolérable, notamment dans leur accès à un revenu minimum et à des services de base…

La pauvreté est un déni des droits des humains et de la dignité humaine ; les décideurs doivent tous s'engager en faveur de **l'éradication complète de la pauvreté**. Si l'on veut réaliser l'objectif commun européen de réduction du nombre de personnes en situation de pauvreté d'au moins 20 millions de personnes, il convient d'améliorer la situation de toutes les personnes en situation de pauvreté, et ne pas se contenter de ne viser que les personnes les plus faciles à aider. Les Etats membres ont décidé de garantir un revenu suffisant pour permettre de vivre dans la dignité (recommandation de 1992 et recommandation de 2008 sur l'inclusion active), mais cette décision est loin d'avoir été appliquée. La garantie d'un revenu minimum adéquat doit être reconnue comme un **instrument clé dans la poursuite de l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté** et dans l'objectif d'éradication de la pauvreté.

Les régimes actuels de revenu minimum ne suffisent pas pour vivre dans la dignité ; ils sont loin d'empêcher les personnes de tomber sous le seuil de pauvreté. Certains pays n'ont même pas encore de mécanisme de revenu minimum national (Grèce, Italie, Hongrie et Norvège). Dans de nombreux autres pays, les régimes n'ont que **l'apparence d'un mécanisme de revenu minimum**, sans en être réellement un. Les éventuelles avancées dans ce dossier **dépendent simplement de la volonté politique** de s'attaquer aux sentiments croissants d'anxiété par rapport à l'avenir, ainsi qu'aux troubles sociaux et à la méfiance envers les gouvernements européens.

Sur base des discussions menées lors de la conférence, EAPN tire les conclusions suivantes.

LES DECIDEURS POLITIQUES DOIVENT PRENDRE LEURS DECISIONS EN FONCTION DE LA REALITE, PLUTOT QU'EN FONCTION DE MYTHES

La conférence a mis en lumière les fausses représentations et les hypothèses erronées qui sous-tendent l'élaboration des politiques dans le cadre des régimes de revenu minimum. Les participants ont, pour leur part, lancé un appel en faveur d'un changement radical de point de vue.

1. On considère souvent que le relèvement des régimes de revenu minimum à un niveau adéquat pèserait trop lourdement sur les dépenses publiques ; pour l'instant, les mécanismes de revenu minimum subissent des coupes sombres dans le cadre des plans de stabilisation des finances publiques. La réalité est toute autre : les **prestations sociales et les services publics sont des stabilisateurs automatiques qui contribuent à la stabilisation de l'économie et jettent les bases d'une consommation continue**. **Il convient de les considérer comme des investissements sociaux et économiques**. **Il y a d'autres mécanismes,** comme des **politiques fiscales alternatives ou d'autres programmes de dépenses,** pouvant financer des régimes de revenu minimum adéquat. Il faudrait explorer les coûts réels des systèmes d'imposition non proportionnels, du recul des systèmes fiscaux progressifs et de la concurrence fiscale.

2. Malgré les engagements pris dans la **Stratégie Europe 2020, la priorité reste placée sur la croissance**, alors que celle-ci n'a jamais débouché automatiquement sur des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, alors qu'elle n'a jamais contribué à réduire la pauvreté ou les inégalités et qu'elle n'a jamais créé automatiquement plus de cohésion sociale. Au même titre que les systèmes de protection sociale, elle devrait être considérée comme un **moyen de réaliser la cohésion sociale** et une société plus juste et plus durable.

3. D'aucuns disent qu'un revenu minimum adéquat dissuaderait les gens de chercher un emploi. D'après eux, les coupes sombres effectuées dans les régimes de revenu minimum servent à « motiver » les gens à rechercher un emploi. La réalité est différente : **nombreuses sont les personnes qui veulent apporter leur contribution et se sentir utiles**. Mais pour cela, il convient de soutenir la création d'emplois de qualité et des passerelles vers l'emploi, par le biais de **politiques d'inclusion active**, tout en refusant le système des sanctions et de conditionnalité excessive. Il faudrait garantir à ceux et à celles qui ne sont pas en position de travailler, notamment à cause d'aléas dans leur cycle de vie, des conditions de vie adéquates et un accès réel à des services de qualité.

4. Les montants des « revenus minimums » versés dans la plupart des pays sont loin de permettre aux personnes concernées de vivre dans la dignité : on trouve des preuves de cette réalité dans le rapport des experts indépendants et dans les données de l'UE SILC, qui montrent que, dans presque aucun pays, le revenu minimum n'est supérieur au seuil de pauvreté.

5. On prétend que limiter les déficits budgétaires publics préserverait les conditions de la croissance à venir. Au contraire, les coupes sombres dans les prestations sociales, dans les pensions et dans les services de base minent les conditions de vie des 16% de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté (et des 20 % d'enfants qui, aujourd'hui encore, vivent dans l'UE en situation de pauvreté), ce qui a des conséquences négatives durables sur leur santé, leur niveau d'enseignement et leur intégration professionnelle.
6. Les salaires sont soumis à une forte pression vers le bas, pour garantir la compétitivité, dit-on, dans une économie mondialisée. Le niveau très bas des salaires pousse les revenus minimums vers le bas – dans le but d'obliger les gens à accepter n'importe quel emploi, alors que les emplois se font de plus en plus rares -, ce qui a pour effet de rendre les conditions de vie plus difficiles encore, par le fait des conditionnalités et des sanctions. Au contraire, pour garantir une croissance durable sur un plan social, il convient d'établir une hiérarchie positive entre un revenu minimum adéquat et les salaires décents.
7. Les politiques d'austérité actuelle exacerbent les inégalités dans la redistribution des richesses. Elles accentuent la précarité des groupes les plus vulnérables (parmi lesquels figurent les jeunes, les personnes âgées, les parents isolés, les victimes de discrimination), qui dépendent le plus de l'aide sociale et des services de base. Cependant, le **partage inéquitable des richesses constitue l'une des causes de la crise économique ;** les sociétés les plus égalitaires ont mieux géré la crise. Nous avons besoin d'investissements dans le social, d'un accompagnement et de mesures de prévention de la pauvreté – tout au long du cycle de vie des personnes concernées.
8. Garantir la libre concurrence au sein de son propre marché ne peut être l'unique priorité de l'Union européenne. L'Europe sociale est au cœur des actuels engagements européens ; les populations souhaitent sauvegarder le modèle social européen et le Traité de Lisbonne renforce les objectifs sociaux de l'UE. En effet, l'Article 3 du Traité révisé de l'Union européenne[6], ainsi que l'Article 9 du Traité consolidée sur le fonctionnement de l'Union européenne[7] feront maintenant l'objet d'un suivi attentif.

PROCHAINES ETAPES

9. EAPN, en collaboration avec ses alliés au sein de la coalition des ONG sociales sur l'Année européenne 2010, avec la Plate-forme sociale et avec l'Alliance de printemps, a lancé un **appel en faveur d'une Directive-cadre sur le revenu minimum, afin d'obliger les Etats membres à mettre en œuvre des régimes de revenu minimum adéquat avant 2020.** Pareille Directive est non seulement nécessaire, mais également possible et faisable: EAPN montre qu'il existe une base juridique pour un tel outil européen, tout en proposant un processus incrémentiel de

[6] (…) L'UE combattra l'exclusion sociale et la discrimination (…)

[7] « Dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et de ses actions, l'Union prend en compte les exigences liées à la promotion (…) de la lutte contre l'exclusion sociale(…) »

préparation d'une Directive de ce type, par le biais du Comité de Protection Sociale, de la Méthode ouverte de Coordination et de la Plate-forme phare prévue dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Toutes les parties prenantes sont invitées à joindre leurs forces et à soutenir la campagne d'EAPN en faveur d'un revenu minimum adéquat pour tous et pour toutes. (www.adequateincome.eu).

10. Les Ministres des Affaires sociales européens doivent veiller à **l'application de la clause horizontale sociale (voir ci-dessus), tout en défendant et en renforçant les régimes de protection sociale et de revenu minimum**. Les coupes sombres dans les prestations sociales et dans les services publics opérées dans le cadre des plans d'austérité doivent cesser immédiatement. Les Etats membres doivent recourir à des politiques fiscales alternatives afin de répartir de manière plus équitable les coûts de la crise. Il convient de privilégier l'analyse des alternatives disponibles : un New Deal vert, l'impôt sur les richesses, une taxe sur les transactions financières, l'imposition des paradis fiscaux, la lutte contre les échappatoires fiscaux, plus de concurrence dans le secteur bancaire (banques publiques), un réexamen de la part des salaires dans le PIB, la responsabilité sociale des entreprises…

11. **La Présidence belge a prouvé son engagement en faveur d'un revenu minimum, qui constituait une de ses principales priorités**. Elle a pris le dossier à bras-le-corps et a essayé de convaincre les autres Etats membres de la nécessité de doter l'union européen d'un cadre commun en matière de revenu minimum, comme pilier central de la stratégie inclusion active. La Présidence belge a annoncé l'organisation d'une révision par les pairs sur les budgets de référence, et s'est engagée à demander un suivi concret de la Table ronde. Imre Nyitrai, Adjoint au Secrétaire d'État hongrois en charge des Affaires sociales, a déclaré que le gouvernement hongrois s'engagerait à soutenir l'élaboration de critères européens communs pour la fixation de régimes de revenu minimum adéquat. Ce dossier devra recevoir le soutien actif du Comité de la Protection Social et de la Commission européenne.

12. Le Comité de Protection Sociale devrait mettre en place un groupe de travail et élaborer une feuille de route sur base des recommandations du rapport des experts indépendants (2009) afin d'avancer dans la mise en place d'une méthodologie européenne en matière de revenus minimums adéquats. Cette méthodologie comprendrait une définition commune du revenu minimum, des critères communs en matière d'adéquation, des lignes directrices concernant notamment la couverture, l'accessibilité et le recours. Les critères relatifs à un niveau adéquat devraient se baser sur **la méthodologie des budgets de référence et sur le critère du seuil de pauvreté (60 % du revenu national médian)**. Devrait également être prévue une évaluation détaillée des résultats engrangés en matière d'adéquation et de couverture des régimes de revenu minimum adéquat en 2011, sans oublier un renforcement de l'apprentissage mutuel sur les méthodologies communes, sur base des résultats de la révision par les pairs relative

aux budgets de référence organisée le 26 novembre 2010. En effet il convient de s'engager à apporter un suivi aux conclusions de la révision par les pairs, afin de s'accorder sur des critères communs pour une méthodologie relative aux budgets de référence participatifs (un mécanisme qui permet d'associer l'ensemble des groupes concernés et de mettre en place une norme budgétaire acceptable par tous, tout en garantissant que les personnes en situation de pauvreté soient au cœur du processus, que leur participation soit soutenue et que les budgets ne soient pas utilisés en leur défaveur).

13. Les Etats membres devraient entamer un débat avec l'ensemble des parties prenantes, y compris les personnes en situation de pauvreté et les ONG, qui les accompagnent, dans le cadre du Plan d'Action National sur l'inclusion sociale prévu dans la MOC sociale, en lien avec la Plate-forme phare contre la pauvreté. L'objectif sera d'examiner l'efficacité des régimes de revenu minimum en vigueur. Comme première étape vers un revenu minimum adéquat, les mécanismes de revenus minimums devraient, au moins, permettre de **relever le revenu de toute personne, indépendamment de la situation professionnelle, au-dessus du seuil de pauvreté.**

14. Les résultats engrangés au niveau national, régional et local dans le processus d'instauration d'un revenu minimum adéquat, comme condition sine qua non d'une stratégie d'inclusion active réussie, devraient être au cœur d'un mécanisme de **rapports nationaux réguliers et détaillés** dans le cadre de la Méthode Ouverte de Coordination appliquée à l'Inclusion Sociale et à la Protection Sociale ; le processus devrait s'accompagner d'une garantie de participation des parties prenantes et d'un dialogue structuré dans le cadre du processus des plans d'action nationaux et des rapports stratégiques.

15. **L'inclusion active devrait être explicitement considérée comme un investissement** et être mise en œuvre au niveau national par le biais d'une approche globale, avec des services interdisciplinaires et un accompagnement adapté, donnant la priorité aux personnes et à leur participation. Les groupes qui sont le plus confrontés à des discriminations, comme les Roms, les minorités ethniques ou les migrants, devraient recevoir un soutien particulier.

16. **Il convient d'utiliser toutes les possibilités offertes dans le cadre de la stratégie EU 2020**. La mise en œuvre de la stratégie inclusion active, garantissant un revenu minimum adéquat, doit obligatoirement s'inscrire dans un processus de soutien à la réalisation de l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté fixé au niveau national et européen. La commission européenne s'est engagée à utiliser pleinement les possibilités offertes par la ligne directrice 10[8] des Programmes de Réforme Nationaux, ainsi que **l'outil éventuel des recommandations nationales**. Cependant, la réussite des programmes de réformes nationaux dépendra du maintien de **Plans d'Action Nationaux forts pour l'inclusion sociale et des rapports stratégiques nationaux dans une MOC consolidée**, avec la garantie d'un dialogue direct avec les personnes en situation de pauvreté et les ONG qui les accompagnent, aux niveaux européen, national, régional et local.

[8] Ligne directrice 10: Promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté – Lignes directrices pour l'emploi de la stratégie Europe 2020, approuvées le 21.10.10.

INFORMATIONS ET COORDONNEES

Pour de plus amples informations sur la présente publication, veuillez contacter Claire Champeix – Chargée de mission d'EAPN

claire.champeix@eapn.eu – 0032 (2) 226 58 61

Pour de plus informations sur les positions politiques d'EAPN, veuillez contacter Sian Jones – Coordinatrice politique d'EAPN

sian.jones@eapn.eu – 0032 (2) 226 58 59

Consultez également les publications et activités d'EAPN sur le site www.eapn.eu

EUROPEAN ANTI-POVERTY NETWORK. Reproduction autorisée, à condition que la source soit dûment mentionnée. Septembre 2010.

EAPN reçoit le soutien de la Direction – Générale « Emploi, Affaires sociales et Egalité des Chances » de la Commission européenne. Son financement provient du Programme communautaire européen pour l'emploi et la solidarité sociale PROGRESS (2007 – 2013).

Pour de plus amples informations :
http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=327&langId=fr

Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement la position de la Commission européenne.